

CORREZE Département
TULLE Canton
TULLE Commune
Secrétariat Général KP/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant désignation de Monsieur Dorian LASCAUX, 3ème adjoint, pour présider les Commissions d'Appel d'Offres, Bureaux d'Adjudication et Jurys de Concours, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, Président de droit

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu l'instruction du 28 août 2001 notamment son article 22,
- Vu la délibération en date du 24 juin 2026 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, des Bureaux d'Adjudication et Jurys de Concours,
- Considérant qu'il convient de désigner un élu susceptible de représenter Monsieur le Maire, Président de droit, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, pour présider les commissions d'Appel d'Offres, Bureaux d'Adjudication et Jurys de Concours,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Désigne Monsieur Dorian LASCAUX, 3ème Adjoint, pour présider la Commission d'Appel d'Offres, Bureaux d'Adjudication et Jurys de Concours, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, Président de droit.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Service Commande Publique
- Monsieur Dorian LASCAUX

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

TULLE, le 3 août 2026

Le Maire,

Laurent MELIN



Transmis au contrôle de Légalité le 10 AOUT 2026
Date et Réf. de l'accusé de réception : 10 AOUT 2026

APM2 03082026